# Comité des Clients Utilisateurs de RTE

# Commission Accès au Réseau

## Groupe de Travail

## Distributeurs

## Relevé de conclusions de la réunion du 5 avril 2017

***Version approuvée***

## Participants :

| | |
|---|---|
| Laurent Gauthier | Enedis |
| Sébastien Grenard | Enedis |
| Anouk Pottier | Enedis |
| Yves Zonta | Enedis |
| Etienne Anselm | ESR |
| Benoît Lahoche | FNSICAE |
| Benoît Garet | GEREDIS |
| Hervé Lambert | SICAP |
| Danièle Loisel | SRD |
| Laure Arrivé | RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services |
| Maxime Guymard | RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services |
| Bruno Neupont | RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services |
| Damien Pruvost | RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services |
| Nicolas Stakowski | RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services |
| Emmanuelle Texier | RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services |
| Florence Delepouve | RTE – Direction Commerciale |

***

## Sommaire


1 Approbation des CR des réunions du 2 Février 2017 et du 10 mars 2017 ..... 3
2 Informations générales et actualités ..... 3
3 S3REnR ..... 3
3.1 Etats techniques et financiers ..... 3
3.2 CapaRéseau ..... 3
4 Procédure de raccordement ..... 4
5 CART GRD ..... 4

# 1 APPROBATION DES CR DES REUNIONS DU 2 FEVRIER 2017 ET DU 10 MARS 2017

Le compte-rendu du GT du 2 février 2017 sera complété avec une remarque post-séance concernant le code SOGL. Ce compte-rendu approuvé sera mis à disposition sur Concerte.

Suite aux échanges au cours de ce GT, le compte-rendu du GT du 10 mars 2017 sera renvoyé avec une proposition de formulation de RTE concernant le délai des 3 jours de délai pour la modification des PS dans TURPE 5.

# 2 INFORMATIONS GENERALES ET ACTUALITES

## Modification du bilan de consultation de l'article sur les Pracc

RTE a indiqué avoir notifié le 3 avril à la CRE et à la DGEC le projet d'article DTR sur la puissance de raccordement et le dimensionnent du raccordement des GRD. Le Bilan de concertation a toutefois été modifié concernant deux réponses (commentaires 1 et 9) par rapport à la version projet du bilan qui avait fait l'objet d'une première diffusion aux distributeurs début février mais qui n'avait pas encore été publié sur le site Concerte. Ces modifications visent à éviter toute équivoque sur la valeur du Bilan Prévisionnel élaboré par RTE. L'article DTR lui-même n'a pas été modifié par rapport à la version finale issue de la concertation avec les distributeurs. La version définitive du bilan de consultation sera publiée sur Concerte rapidement.

# 3 S3RENR

## 3.1 Etats techniques et financiers

Les états techniques et financiers ont été publiés le 4 avril 2017 (sauf ceux de Nord Pas de Calais et Picardie qui le seront vers la mi-avril).

RTE remercie les distributeurs qui ont tous participé à la réalisation de la publication de ces ETF.

En plus des documents au format .pdf, les données seront disponibles sur le site web au formal excel pour une meilleure possibilité d'utilisation de celles-ci.

Une présentation très générale sur les états techniques et financiers a été réalisée, montrant que les dépenses engagées sont au niveau national deux fois supérieures aux revenus perçus de la quote-part. Cette répartition se retrouve dans les trois schémas les plus avancés (Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais et Picardie).

## 3.2 CapaRéseau

Le 24 mars dernier les producteurs et distributeurs ont partagé avec RTE sur les évolutions de CapaRéseau. Les producteurs ont exprimé collectivement une grande satisfaction sur la prise en compte de leurs demandes. Les principales évolutions prévues de l'outil seront transmises plus en détail ultérieurement (envoyées par mail le 03/05/17).

# 4 PROCEDURE DE RACCORDEMENT

**Formulation du champ d'application**

La formulation du champ d'application de la procédure de raccordement a fait l'objet d'une dernière validation en GT. Le document finalisé sera mis en consultation officielle après un point d'échange de RTE avec la CRE.

**Applicabilité de la procédure aux raccordements des réseaux fermés de distribution**

RTE a été questionné par la CRE sur la procédure de raccordement applicable aux réseaux fermés de distribution.

Suite aux discussions menées en GT, les GRD et RTE considèrent que *rationae materiae* devrait plutôt être appliquée aux RFD la procédure applicable aux Consommateurs.

Par ailleurs, RTE a annoncé qu'une prochaine ouverture de concertation porterait sur des évolutions ciblées de la trame type de PTF. Les évolutions porteront notamment sur la modification du réactif (zones vertes et rouges), le cas des postes raccordés sur une file de renvoi de tension, les puissances de raccordement et un changement des clauses de réserve (par harmonisation avec les autres segments de clients). Il s'agit pour l'essentiel de mise en cohérence avec d'autres documents de la DTR de RTE qui ont été concertés récemment ou sont en cours de concertation.

# 5 CART GRD

La proposition de CG, envoyée par mail du 03/04/17, a été discutée en séance sur les sujets suivants : mise à disposition des données relatives au comptage, fixation de la puissance souscrite, cas de PS>Pracc, disposition particulière en cas d'une coupure d'une durée supérieure à 5h, écrêtement des dépassements de Puissance Souscrite du fait de RTE et dispositif grand froid.

Les commentaires apportés en séance sur les clauses des CG proprement dites ont été formalisés directement dans une nouvelle version des CG qui sera jointe à ce compte-rendu.

**Renvoi de tension**

RTE a présenté les principes de programmation et d'indemnisation liés aux essais de renvois de tension. Enedis demande que les reports de charge réalisés pour la planification des renvois de tension soient comptabilisés dans les reports de charges initiés par RTE. RTE prendra en compte cette demande.

**Ecrêtement grand froid**

Les services de la CRE, sollicités par RTE, n'ont pas validé la proposition sur l'application de la clause grand froid à un pas journalier mais ont néanmoins apporté des précisions sur le sujet. Chacune des 24 heures d'une journée aura une température de référence dont la méthode de détermination ne change pas : la température de référence est toujours la 30$^{ème}$ valeur minimale des 30 dernières années.

**Divers**

Enedis précise qu'il y aura une lecture juridique du CART et souhaite savoir s'il faut déjà échanger sur les éléments remontés. RTE accepte que la discussion soit ouverte sur les paragraphes déjà stabilisés des CG du CART.

**§9.3 - Disposition particulière en cas de Coupure d'une durée supérieure à 5 heures**

La fourniture du détail des clients indemnisés (par segment) n'est plus obligatoire. Concernant les coupures de plus de 5h, RTE propose de prendre en charge l'indemnisation des clients pendant la 6ème heure dans le cas où la coupure RTE serait comprise entre 4h et 5h. Les GRD ont demandé à RTE d'ajouter de la souplesse dans sa rédaction, pour prendre en compte les situations où le GRD ne serait pas en mesure de réalimenter les clients en 1h (Dans ce cas, concertation entre le GRD et RTE). Les GRD attendent une proposition de la part de RTE.

**§10.2.4 - Secours mutuel entre GRD**

La FNSICAE a demandé des précisions sur le secours mutuel : Qu'en est-il des secours lorsque RTE n'assure pas la prestation de comptage (Cas des secours mutuels sur le réseau HTA). Une réponse RTE est attendue sur ce sujet.

**§10.2.5.3 - Traçabilité des reports de charge**

La rédaction de ce paragraphe sera à revoir par RTE, notamment au sujet du mode opératoire allégé pour les ELD (déjà évoqué dans une séance précédente du CURTE) et la suppression des échanges de télécopies.

**Prochaine réunion du GT :**

**Le 15/05/2017 de 10h à 13h**

**Tour Initiale – La Défense**

**Le 22/06/2017 de 14h à 17h**

**Cœur Défense - La Défense**